

4<sup>e</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 7 juin 1910.)

MM.

- |                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU | { | BEAUPIN.<br>CACHET.                                     |
| 2 <sup>e</sup> BUREAU  | { | DUFOUSSAT.<br>JÉNOUVRIER.                               |
| 3 <sup>e</sup> BUREAU  | { | ANCEL.<br>CASTILLARD.                                   |
| 4 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Etienne FLANDIN.<br>VERMOREL.                           |
| 5 <sup>e</sup> BUREAU  | { | BEAUVISAGE.<br>DELPECH.                                 |
| 6 <sup>e</sup> BUREAU  | { | FERDINAND-DREYFUS.<br>OUVRIER.                          |
| 7 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Gustave RIVET.<br>Charles RIOU.                         |
| 8 <sup>e</sup> BUREAU  | { | SERVANT.<br>BESNARD. <i>Secrétaire</i>                  |
| 9 <sup>e</sup> BUREAU  | { | LEMARIÉ.<br>Général AUDREN DE Kerdrel. <i>Président</i> |



1

Le jeudi 9 juin 1910, à 2 heures 1/2, la 4<sup>e</sup> commission  
d'initiative parlementaire, s'est réunie.

sont élus : Président, M. le Général Andron de Kerdréol  
Secrétaire, M. Félix Besnard

La parole est donnée à M. Ferdinand Dreyfus qui expose  
sur une proposition de loi relative à des infractions à la loi pénale  
imputable aux enfants mineurs de 12 ans, sur les tribunaux  
pour enfants et la liberté surveillée, présentée par lui & plusieurs  
de ses collègues.

La commission décide la prise en considération de cette proposition  
& autorise M. Dreyfus à déposer son rapport à la séance de ce jour.

M. Steine Flandrin a ensuite la parole sur la proposition de  
loi par lui faite sur la révision des lois pénales concernant  
la mendicité, le vagabondage & le vagabondage spécial,  
et aussi relative à l'organisation de l'assistance par le travail  
& à la mendicité des nomades exerçant des professions ambulantes.

La commission décide la prise en considération de cette proposition  
& autorise M. Flandrin à déposer son rapport à la séance de ce jour.

Le Secrétaire :

*F. Besnard*

Le Président :

*G. de Kerdréol*

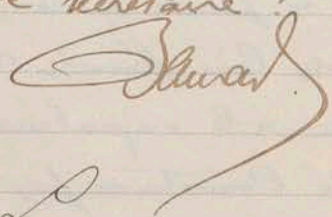
Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 1910, à 2 heures 1/2, la 4<sup>e</sup>  
commission d'initiative s'est réunie sous la Présidence de  
M. le Général Andron de Kerdréol.

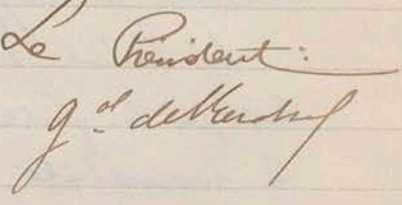
M. Besnard Félix, secrétaire

étaient présents : M. Castillard, Pochet, Ancel  
& M. Oueriet, Flandrin, Belpech, Beaupin.

M. le Président donne la parole à M. Castillard  
qui propose d'ajouter à l'article 57 du règlement du Sénat  
un paragraphe additionnel ainsi conçu : Chaque fois  
qu'un scrutin devra avoir lieu, dans une des salles voisines  
de la salle des séances, une affiche mentionnant la date

du scrutin sera être affichée dans le salle des comités.  
 La 4<sup>e</sup> commission prend en considération cette proposition  
 & charge le Castillard d'en faire le rapport au Sénat,  
 la parole est ensuite donnée à M. Lamuelongue  
 sur la proposition de loi dont il est l'un des auteurs,  
 tendant à combattre la dépopulation par des mesures  
 propres à relever la natalité en France.  
 après l'avis entendu la 4<sup>e</sup> commission décide  
 la prise en considération de la proposition  
 M. le ~~secrétaire Lamuelongue~~ Beaupin est nommé  
 rapporteur de la 4<sup>e</sup> commission.

Le secrétaire:  


Le Président:  


Le vendredi 18 novembre 1910, 2<sup>e</sup> 1/2 du soir,  
 La 4<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire s'est réunie  
 sous la Présidence de M. André de Kerdel,  
 M. Félix Bernard secrétaire.

Il a été présents M. Weiss, aucl, Jouvrier, tenant  
 cachet.

M. Jouvrier demande à la 4<sup>e</sup> com<sup>on</sup> d'initiative la  
 prise en considération de son projet de loi tendant  
 à la nomination des grandes commissions soit au  
 nouveau scrutin de liste en assemblée générale;  
 ces grandes commissions seraient composées chacune de  
 27 membres. Cinq jours avant la date fixée pour la  
 nomination de ces commissions, les bureaux des  
 groupes remettront au président du Sénat, pour être  
 publié à la suite des compte-rendus in extenso, la  
 liste électorale de leurs membres proportionnée au  
 nombre des membres de ces groupes - nul ne pourra  
 figurer à la fois sur la liste des 2 groupes. etc

après avoir entendu, la 2<sup>e</sup>. Commission décide la  
prise en considération de la proposition.

Le Secrétaire et <sup>rapporteur</sup> Rapporteur

Le secrétaire:  
Schma

Le Président:  
g<sup>al</sup>. de Kuchel